

Palais de Justice de Grenoble



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Fiche signalétique

Mise en service : octobre 2002
Coût total : 86 M€ toutes dépenses confondues
Surface hors œuvre brute : 37 100 m²
Surface hors œuvre nette : 24 300 m²
Surface utile judiciaire : 12 600 m²
Surface utile totale : 17 400 m²
290 places de stationnement souterrain

Les acteurs du projet

Maîtrise d'ouvrage

Ministère de la Justice
Délégation Générale au Programme Pluriannuel d'Équipement
puis Agence de Maîtrise d'Ouvrage des Travaux du Ministère de la Justice, mandataire.

Services affectataires :
Direction des services judiciaires
Cour d'appel de Grenoble

Services utilisateurs :
Cours d'appel et d'assises
Tribunal de Grande Instance
Tribunal d'Instance
Tribunal de Commerce
Conseil de Prud'hommes

Conducteur d'opération :
Préfecture de l'Isère
Direction Départementale de l'Équipement

Programmiste

Jérôme Dourdin Consultant

Assistance à la maîtrise d'ouvrage

IB2, OTHEM, Séchaud et Bossuyt, Lange

Maîtrise d'œuvre

Architecte : Claude Vasconi
Bureaux d'études : BETREC, CET, COTIB, JPG, Green et Hunt, Xu

Synthèse

Dérbi Informatique

OPC

Jacobs Serete

Contrôle technique

CEP – Bureau Véritas

SPS

COGEOR

Entreprises

Fondations spéciales : INTRAFOR – Gros œuvre, béton armé : DUMEZ Rhône Alpes – Structures métalliques : CANAM – Enveloppe, façades : RINALDI STRUCTAL – Plomberie : STREIFF – Chauffage, ventilation : COFATHEC Services – Électricité courants faibles : Gpt CEGELEC / SPIE TRINDEL – Détection incendie : DEF – Ascenseurs : SCHINDLER – Cloisons : Gpt SUD EST PLATRE / CCB DUFAYLITE – Menuiserie bois : Menuiserie des 2 ponts (M2P) – Serrurerie : VMT Transparence – Vitrages coupe-feu : Gpt VULCAIN / DAVER – Revêtement pierres : GUINET DERRIAZ – Faux plafonds métalliques : LINDNER France – Sols souples-carrelages : Gpt CIOLFI-CCP – Peinture : Gpt PVI / PITTET – Agencement : SUSCILLON

Mobilier et signalétique : Plans de travail : STEELCASE – Sièges de bureau : Gpt MOBINTER-KLÖBER – Sièges et tables de réunion et de cafétéria : MEUBLES et FONCTION – Sièges d'audience et d'attente : KUSCH CO – Bibliothèque : FORUM DIFFUSION – Armoires fortes : AFIMES – Signalétique : BOSCHER

La situation de l'organisation judiciaire

La dispersion des services
Des bâtiments inadaptés



2

Le choix d'un nouveau palais

Un quartier en cours de formation
Les aléas d'un chantier difficile



6

La situation du Palais dans la ville

Enjeux urbains
L'organisation du bâtiment



8

Les symboliques du bâtiment public

Claude Vasconi, sous l'angle urbanistique
L'ensemble du bâtiment repose sur un socle minéral



10

Le projet, parti architectural et fonctionnel

Des salles d'audience
Le bâtiment administratif



12

Les innovations techniques

Techniques constructives mixtes
Règles parasismiques et innovation structurelle
Un confort absolu dans un climat extrême



16

Aménagements intérieurs et espaces de travail

Les salles d'audience
Les espaces de travail clairs et fonctionnels



22

La situation de l'organisation judiciaire et des bâtiments. À la dispersion des juridictions s'ajoutaient les inconvénients de bâtiments mal adaptés à leurs fonctions.

La dispersion des services. La construction d'un nouveau palais de justice à Grenoble a permis le regroupement de l'ensemble des juridictions jusqu'ici dispersées sur cinq sites. Le Palais Delphinal, du moins la partie du bâtiment appartenant à l'État, abritait la Cour d'Appel. Dans la partie qui était propriété du Département, étaient installés la Cour d'Assises, le Tribunal de Commerce et une partie du Tribunal de Grande Instance. L'ancien Hôtel de Ville, appartenant à la ville, accueillait les autres services du Tribunal de Grande Instance. Enfin, l'hôtel Belmont abritait le Tribunal d'Instance tandis que le Conseil de Prud'hommes occupait un bâtiment appartenant à la Caisse d'Épargne.

Des bâtiments inadaptés. À la dispersion des juridictions s'ajoutaient les inconvénients de bâtiments mal adaptés à leurs fonctions et dont l'état général requérait pour la plupart des travaux importants. Le schéma directeur de restructuration du patrimoine immobilier judiciaire de l'Isère soulignait de surcroît, outre les coûts élevés de certaines locations, qu'aucun ne répondait aux besoins en termes de surfaces. Les surfaces utiles judiciaires dont disposaient les juridictions étaient en effet de 7 080 m² alors que les besoins avaient été évalués à l'horizon 2010 à 9 350 m². Or, la progression exponentielle des procédures pénales comme des affaires civiles, un phénomène observé sur l'ensemble du territoire français, exigeait la mise à disposition d'un bâtiment unique à même de faire face aux missions de la justice comme d'offrir une image moderne et performante de l'institution.

« La mise
à disposition
d'un bâtiment
unique
à même de faire
face aux missions
de la justice. »



Le parvis, à la pointe d'un triangle isocèle parfait.





Le choix d'un nouveau palais. La décision a été liée au devenir du prestigieux Palais Delphinal en partie classé, qui symbolisait aux yeux des Grenoblois l'image du « Palais de justice ».

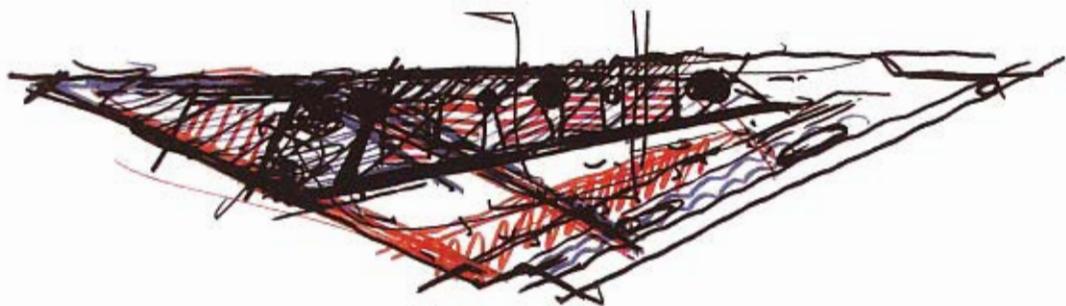
Un quartier en cours de formation. La décision a été liée au devenir du prestigieux Palais Delphinal, ancien parlement du Dauphiné en partie classé, qui symbolisait aux yeux des Grenoblois l'image de l'institution et du « Palais de justice ». Un accord intervint en décembre 1992 entre le Garde des Sceaux et le Président du Conseil Général de l'Isère prévoyant que le Palais Delphinal reviendrait en totalité au Département après le relogement des juridictions et que le Département verserait une participation à l'État. En accord avec les autorités locales, la ZAC Europole, zone d'aménagement, située à l'entrée nord de la ville, à proximité immédiate du centre, a été choisie pour accueillir le nouveau palais de justice. L'acquisition par l'État d'un terrain de plus de 7 000 m² avec une surface hors œuvre nette constructible envisagée de plus de 20 000 m² a permis l'organisation d'un concours de maîtrise d'œuvre, remporté le 14 juin 1994 par Claude Vasconi.

Les aléas d'un chantier difficile. Les études commencées en octobre 1994 s'achevèrent en avril 1996. Mais le projet connut une période d'interruption avant que la décision de poursuivre l'opération n'intervienne en septembre 1997. En janvier 1998, les marchés de travaux, attribués par corps d'état séparés, ont été notifiés et l'ordre de service de commencer les travaux délivré en mars 1998. Les difficultés devaient toutefois se porter sur un autre front. La situation du terrain, au confluent du Drac et de l'Isère, et la faible portance du sol en raison de la pression de la nappe phréatique, située à moins d'un mètre cinquante de profondeur, ont exigé des solutions extrêmes. C'est un système complexe de plus de 1 000 pieux, qui a en effet permis de fonder le bâtiment. Grâce à l'intervention de scaphandriers, la réalisation du radier et du cuvelage en béton moulé qui constituent le socle du bâtiment a pu être menée à bien.

« La situation
du terrain
et la faible
portance
du sol ont exigé
des solutions
extrêmes. »



Le nouveau bâtiment consolide l'alignement de l'artère urbaine...



... et épouse exactement la parcelle qui lui était réservée.

La situation du Palais dans la ville. Cette insertion contextuelle a permis à l'architecte de produire une forme correspondant à un triangle isocèle parfait, figure hautement symbolique de la justice.

Enjeux urbains. Claude Vasconi a fait en sorte que le nouveau palais de justice épouse exactement la parcelle qui lui était réservée. Cette insertion contextuelle a permis à l'architecte de produire une forme correspondant à un triangle isocèle parfait, figure hautement symbolique de la justice. Cette géométrie particulière est également exploitée pour affirmer, dans un quartier en devenir, le rôle de l'équipement public. En effet, le nouveau bâtiment consolide la rue Pierre-Sémard dont il renforce l'alignement et confirme le statut d'artère urbaine. Il dessine la rue d'Arménie et amorce la grande coulée verte au nord destinée à recevoir le tramway. À l'angle sud de l'édifice, à la pointe de l'isocèle, le plus proche de la gare SNCF et de la place Schumann, qui forme le lieu de connexion entre la ville et le nouveau pôle, l'architecte confère au parvis et à ses emmarchements un positionnement tout aussi symbolique. Ils constituent la clef de voûte d'un édifice qui est lui-même le pôle fédérateur de l'ensemble du quartier.

L'organisation du bâtiment a été déterminée par le plan-masse de la ZAC à son origine : la partie la plus haute qui abrite les bureaux et donne sur le boulevard, répond aux immeubles de grande hauteur qui étaient prévus le long des voies. Ses huit étages dominent un panorama exceptionnel sur le Vercors, la Chartreuse, la chaîne de Belledonne, la Bastille et la ville. Le cœur du bâtiment forme une dépression, une sorte de vallée urbaine en forme de porte-avion, qui permet de reprendre les parties basses, recouvertes d'un grand manteau protecteur en aluminium gris bleuté, participant lui aussi de la symbolique de la justice.

« L'architecte confère au parvis et à ses emmarchements un positionnement symbolique. »



Le pôle fédérateur de l'ensemble du quartier.

Les symboliques du bâtiment public et de l'institution. Le Palais de justice dans la société moderne : à la fois une maison ouverte sur la ville et un monument exprimant la dignité de l'institution.

Claude Vasconi, sous l'angle urbanistique, mais aussi déjà architectural, a répondu en partie aux questions posées par l'institution : comment concilier aujourd'hui les contradictions que renferme un Palais de justice, à la fois une maison ouverte sur la ville et un monument exprimant la dignité de sa mission ? En d'autres termes, comment maintenir l'image de l'institution, garantir la relation à la ville et désacraliser une partie de la fonction de la justice, tournée vers le citoyen et de plus en plus orientée vers les affaires civiles ?

L'ensemble du bâtiment repose sur un socle minéral qui émerge jusqu'au niveau de référence, celui de la salle des pas perdus. Ce socle protecteur, revêtu de granit, entourant l'édifice, assure son assise et sa pérennité. Ainsi, le palais de justice conçu par Claude Vasconi se tient-il au-dessus de la mêlée, au-dessus de la ville et des bâtiments alentour, pour maintenir la solennité de l'institution. Les emmarchements ne donnent pas pour autant accès à un « autel ». L'idée directrice serait plutôt celle d'un péristyle pour signifier qu'on n'entre pas dans un palais comme dans un centre commercial. Mais, au-delà des symboles et de la mise en scène, l'architecte a voulu signifier un état d'esprit : la justice doit faire la lumière et par voie de conséquence, le palais de justice est un lieu avant tout lumineux.

10

« Comment
maintenir l'image
de l'institution,
garantir la relation
à la ville
et désacraliser
une partie
de la fonction
de la justice. »



Le bâtiment bas des salles d'audience sur un socle en béton.



La façade est constituée d'une double peau de verre.

Le projet, parti architectural et fonctionnel. Des passerelles, lancées au-dessus de la salle des pas perdus, permettent aux magistrats d'accéder aux salles d'audience sans interférer avec les circulations publiques.

Des salles d'audience comme creusées dans une masse minérale

Le palais de justice a ses règles de fonctionnement propres, complexes, induisant la séparation stricte de circuits autonomes et protégés (public, détenus, témoins, magistrats). Cette complexité n'a qu'un équivalent : le milieu hospitalier. Depuis le parvis d'entrée, recouvert d'un auvent se développant dans le prolongement du plan de la toiture et soutenu par de fines colonnes, on accède au hall d'accueil. Le hall commande la salle des pas perdus dont la forme en éventail distribue, à l'est, l'ensemble des salles d'audience pénales. Dans son extrémité la plus large, irriguée par la belle lumière naturelle dispensée par une grande façade vitrée, orientée au nord, la salle des pas perdus dessert la salle d'assises dont des accès autonomes ont été prévus. Un escalier mécanique conduit à la salle haute des pas perdus qui distribue l'ensemble des salles d'audience civiles. Dans son extrémité, reliée également à la salle basse des pas perdus par une rampe en pente douce, se situe la cour d'appel. Les salles d'audience construites en gigogne, comme creusées dans une masse minérale, bénéficient toutes d'un éclairage naturel grâce à un puits de lumière zénithal.

« Les salles d'audience bénéficient toutes grâce à un puits de lumière zénithal d'un éclairage naturel. »

Le bâtiment administratif organisé en deux strates verticales. Au-dessus de la salle des pas perdus, la toiture s'est transformée en verrière et distribue généreusement la lumière du jour. Le dispositif semble matérialiser la fonction de cet espace public qui sépare l'ensemble des salles d'audience de l'immeuble abritant bureaux et services. Deux grands noyaux de circulations verticales entièrement vitrés distribuent, à l'ouest, les neuf niveaux du bâtiment administratif organisé en deux strates verticales, l'une donnant le long de la rue Pierre-Sémard, l'autre sur la salle des pas perdus. Situées au deuxième étage, la cafétéria et la bibliothèque sont accessibles aux magistrats, auxiliaires de justice et personnels des différentes juridictions. Au même niveau, des passerelles, lancées au-dessus de la salle des pas perdus, permettent aux magistrats d'accéder aux salles d'audience sans interférer avec les circulations publiques.



Le parvis protégé par un auvent.



La salle basse des pas perdus irriguée de lumière naturelle.





Les innovations techniques. Une double peau répond à une triple fonction : protection phonique, protection thermique (été et hiver) et modulation des apports lumineux.

« L'acier est,
le matériau
qui offre
les meilleures
performances en cas
de sollicitations
sismiques. »

Techniques constructives mixtes. Le bâtiment le plus bas (salles d'audience) est en structure béton. L'ossature du bâtiment administratif R+8 est réalisée en charpente métallique. Le tout repose sur le socle en béton armé qui abrite les 2 niveaux de sous-sol destinés aux archives et au parking. La couverture du grand plan incliné de la toiture est également réalisée en charpente métallique recouverte d'un complexe isolant et étanche couvert de panneaux de métal laqué. Ces panneaux intègrent dans le même plan les verrières zénithales éclairant les salles d'audience et la salle des pas perdus. La façade sud-ouest du bâtiment administratif est constituée d'une double peau qui répond à une triple fonction : protection phonique, protection thermique (été et hiver) et modulation des apports lumineux. La lame extérieure est constituée d'un simple vitrage clair. Un espace libre, d'une épaisseur de 60 cm, la sépare de la façade intérieure, équipée de doubles vitrages.

Règles parasismiques et innovation structurelle. Le verre et l'acier représentent sans doute les matériaux de la modernité. L'utilisation du verre dans un édifice qui se développe progressivement du plein au cristallin total sert la symbolique de la justice. L'acier est, quant à lui, le matériau qui offre les meilleures performances en cas de sollicitations sismiques. Dans ce cas particulier d'un bâtiment asymétrique et au plan irrégulier, seul en effet l'acier permet de reprendre les sollicitations verticales et horizontales. La stabilité du palais de justice est assurée par quatre noyaux composés de plans contreventés. Chaque segment de raccordement rigide se comporte comme une rotule et ce dispositif permet de réduire considérablement les efforts horizontaux subis par la charpente métallique en cas de séisme.

Un confort absolu dans un climat extrême. La double façade assure le confort acoustique nécessaire au travail des services. Elle sert également de manteau thermique en ménageant un espace de ventilation et de protection contre le froid. Le bâtiment offre ainsi une température de base qui est complétée par un chauffage d'appoint en hiver sous forme de convecteurs disposés le long des façades. En été, les plafonds métalliques, dans lesquels circule de l'eau glacée, apportent un rafraîchissement statique par rayonnement, en maintenant la qualité de l'air.



La salle basse des pas perdus, un vaste espace public.



Une rampe douce conduit à la cour d'appel.



L'ensemble des salles d'audience pénales au rez-de-chaussée.

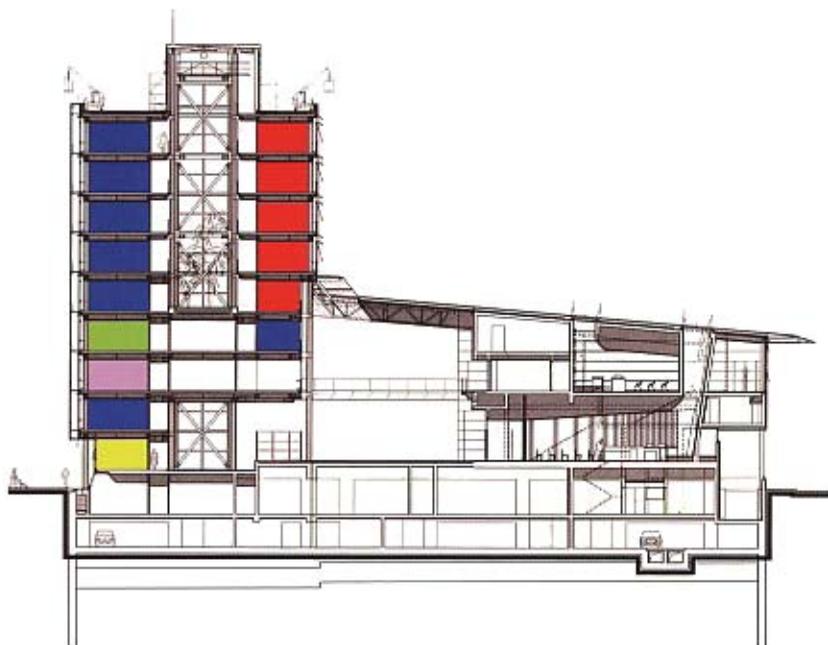


Un escalier conduit à la salle haute des pas perdus.

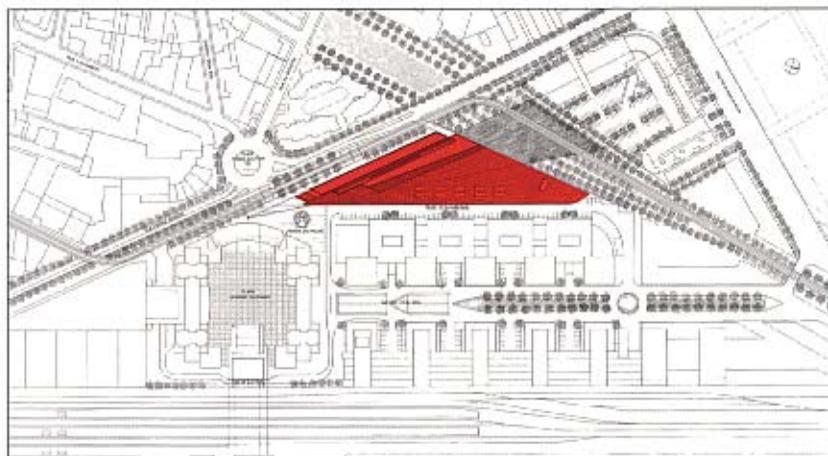


La salle haute des pas perdus distribue les salles d'audience civiles.

- Cour d'appel*
- Tribunal de Grande Instance*
- Tribunal d'Instance*
- Tribunal de Commerce*
- Conseil de Prud'hommes*



*Coupe
transversale*



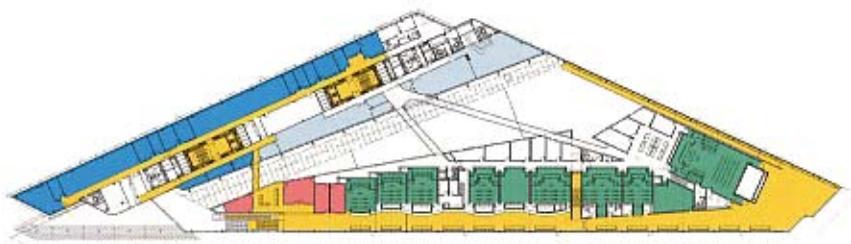
*Plan
de situation*

- Salles des pas perdus et circulations*
- Salle d'assises et ses délibérés*
- Salles d'audience*
- Salles de conciliation*
- Espaces de bureaux*
- Cafétéria et Centre de documentation*

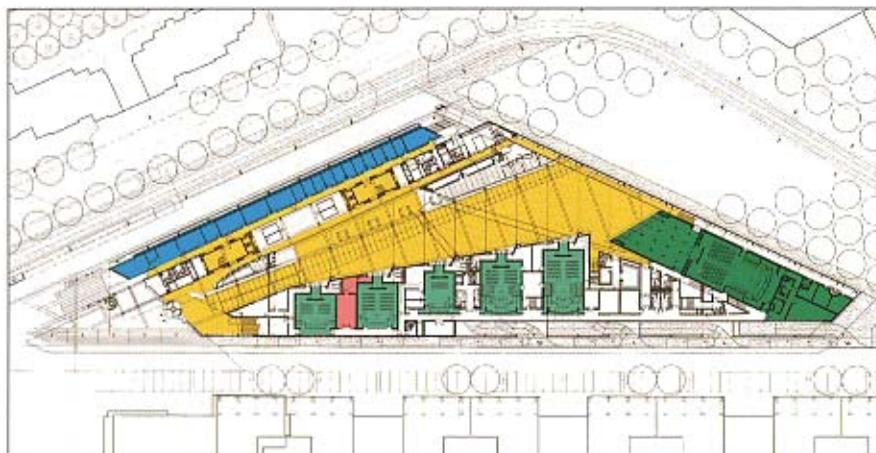
6^e étage



2^e étage



Rez-de-chaussée



Aménagements intérieurs et espaces de travail. Les services des différentes juridictions se déploient sur neuf niveaux, le long de circulations en coursive, autour d'un atrium permettant une transparence totale.

«La cohérence
des lignes
et des matériaux
participe
de la sérénité
des lieux.»

Les salles d'audience. Les matériaux sont porteurs de significations. Ainsi, le rôle de la salle basse des pas perdus, dans le prolongement direct de l'espace public, s'exprime-t-il à travers le choix du granit dont est traité le sol. Les salles pénales sont accessibles au public, la continuité du sol en granit se justifie donc, mais le bois qui recouvre les murs en exprime la solennité. Le traitement des plafonds tantôt en caissons tantôt en vagues permet de maîtriser la réverbération du son, tout en donnant aux salles pénales leur singularité. Dans un contraste symétrique, les murs des salles d'audience civiles sont traités avec une résille métallique perforée recouvrant un matelas d'absorption tandis que le sol est en parquet. L'architecte a reçu une mission complète, si bien que l'ensemble du mobilier (tables, sièges et bancs etc.) des salles d'audience a été spécialement dessiné. La cohérence des lignes et des matériaux participe de la sérénité des lieux.

Les espaces de travail clairs et fonctionnels. Les services des différentes juridictions se déploient sur les neuf niveaux du bâtiment qui leur est dévolu, le long des circulations en coursive, qui surplombent un atrium planté. L'univers du travail s'adoucit à l'aide d'un morceau de nature mais surtout grâce à la lumière naturelle qui pénètre dans chaque bureau disposé en premier jour et par l'atrium. L'absence de voile de contreventement assure une transparence totale entre les deux parties du bâtiment, la charpente et les escaliers tenant lieu de petits événements formels. Les cloisons assurent la confidentialité des bureaux dont chaque utilisateur gère le confort à sa convenance (stores motorisés, réglage du rafraîchissement et du chauffage d'appoint). Une tablette ceinture le pourtour du bâtiment et permet un aménagement propre à chaque utilisateur, en complément des placards intégrés dans les bureaux et des archives en sous-sol.





Les salles d'audience pénales...



... sols en granit et mobiliers en bois spécialement dessinés.



Un puits de lumière dispense un éclairage zénithal.



Le traitement des plafonds tantôt en caissons, tantôt en vagues.



Les salles d'audience civiles...



... parquet au sol et murs recouverts d'une résille métallique.



Les salles d'audience semblent creusées dans la masse...



... mais elles bénéficient toutes de la lumière naturelle.



Bureau d'angle d'un chef de cour.



Un bureau type.



Bureau d'angle d'un chef de juridiction.



Salle de réunion.



Salle de réunion.



Le centre de documentation.



Coursive desservant le niveau 8.

Cette plaquette s'inscrit dans une collection
publiée par l'Agence de Maîtrise d'Ouvrage des Travaux du Ministère de la Justice
qui présente les nouveaux équipements du ministère de la Justice.

Conception et réalisation

Studio Leroy Mutterer
Maquette informatique Charly Leclercq

Rédaction

Florence Michel, Scribat.fm

Photographies

© Jean-Marie Monthiers

Photogravure et impression

Néo-typo, Besançon

Achévé d'imprimer

sur les presses de Néo-typo, Besançon, mars 2003



Depuis 1987, le ministère de la Justice a pris la responsabilité de l'ensemble du patrimoine immobilier des juridictions du premier degré, géré précédemment par les collectivités territoriales. Il s'est doté, le 6 mai 1991, de la Délégation générale au programme pluriannuel d'équipement, chargée d'exécuter, au-delà du volet pénitentiaire, la maîtrise d'ouvrage d'un plan d'investissement représentant un budget de six milliards de francs, répartis sur une dizaine d'années, afin d'offrir des locaux modernes et fonctionnels aux juridictions sur une trentaine de sites.

La Délégation générale a assuré la conduite des opérations immobilières, tant dans le domaine judiciaire que pénitentiaire, et a mis en œuvre ce programme en fonction des besoins évalués par les Directions gestionnaires (Direction des services judiciaires, Direction de l'administration pénitentiaire).

La Délégation générale, à partir d'une étude globale du patrimoine judiciaire réalisée par la Direction de l'Administration Générale et de l'Équipement, a mené pendant plus de dix ans les actions suivantes :

- L'étude de vingt-sept schémas directeurs départementaux prioritaires du patrimoine judiciaire dont les options ont permis d'arrêter une programmation pluriannuelle des investissements.
- La réalisation depuis 1993 de vingt opérations importantes en matière de palais de justice.

Instituée par le décret du 31 août 2001, l'Agence de maîtrise d'ouvrage des travaux du ministère de la justice, nouvel établissement public à caractère administratif, a pris le relais de la Délégation générale en vue de poursuivre et accentuer le plan de modernisation des palais de Justice et de développer un important programme de construction d'établissements pénitentiaires. À ce jour, trois opérations judiciaires sont en chantier, une en appel d'offres et onze à l'étude.

Le ministère de la justice s'affirme ainsi, dans le cadre des missions qui lui incombent, comme un acteur essentiel de l'aménagement du territoire et un partenaire privilégié des politiques d'urbanisme développées par les collectivités territoriales.